



AVENANT ACCORD DE COOPERATION

Le présent avenant concerne l'accord de coopération établi entre :

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB)

Technopôle Brest-Iroise – CS 73862 – 29238 BREST Cedex 3 Représentée par Monsieur Alexis MICHEL, Directeur.

ET

L'Université Libanaise, Faculté de Technologie (UL-FT)

Administration centrale –Place du Musée – BEYROUTH-Liban Représentée par Monsieur le Pr. Fouad AYOUB, Président de l'Université Libanaise,

Préambule

Considérant l'accord de coopération entre l'ENIB et l'UL-

Considérant la volonté commune des deux établissements de développer, au moyen de cette collaboration, leurs échanges d'étudiants.

Considérant l'intérêt général d'encourager une telle collaboration internationale sur une base d'égalité et d'assistance mutuelle ;

L'ENIB et l'UL-FT conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1:

Le programme d'échange d'étudiantes et étudiants est ouvert :

- aux étudiantes et étudiants inscrits à l'ENIB.
- aux étudiantes et étudiants inscrits à l'UL-FT;

Le programme d'échange d'étudiantes et étudiants se fera sous deux formes :

- Procédure de double diplôme ;
- Echanges sans double diplôme.

ARTICLE 2:

Dans le cadre de la procédure de double diplôme, les étudiantes ou étudiants présélectionnés par leur institution d'origine au niveau de l'année (ou du semestre) précédant leur déplacement (Bac+2 à Bac+4) remplissent une demande d'admission pour le cycle d'ingénieur ou de Master en troisième, quatrième ou cinquième année dans l'autre institution. L'admission sera effectuée par les procédures de sélection habituelles de cette autre institution.

Cette convention ne permet pas à l'étudiant de l'UL-FT d'obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Université Libanaise.

a

Sy





Pour les étudiants de l'UL-FT souhaitant obtenir les titres « Ingénieur de l'ENIB » et « Licence et Master de l'UL-FT », deux parcours sont possibles :

- 1. Ils effectuent les semestres 5, 6 et 7 du cursus Ingénieur de l'ENIB. Le semestre 8 est effectué à l'UL-FT. Les semestres 9 et 10 sont effectués à l'ENIB. Les choix des modules et des spécialités sont faits en concertation avec les coordinateurs pédagogiques des deux établissements. Le semestre 10 est un semestre de stage industriel, il peut être effectué en France ou au Liban.
- 2. Ils effectuent les semestres 7, 8 et 9 du cursus Ingénieur de l'ENIB. Les choix des modules et des spécialités sont faits en concertation avec les coordinateurs pédagogiques des deux établissements. Le semestre 10 est un semestre de stage industriel, il peut être effectué en France ou au Liban.

Pour les étudiants de l'UL-FT souhaitant obtenir les titres « Master de l'ENIB » et « Master de l'UL-FT » :

 Ils effectuent l'année M2 dans l'un des Masters de l'ENIB. Les choix des parcours sont faits en concertation avec les coordinateurs pédagogiques des deux établissements. Le dernier semestre est un semestre de stage en laboratoire, il peut être effectué en France ou au Liban.

Pour les étudiants de l'ENIB souhaitant obtenir les titres « Ingénieur de l'ENIB » et « Master de l'UL-FT » :

• Ils effectuent deux semestres dans le cursus de Master de l'UL-FT à la place de leur semestre 9. Les choix des modules et des spécialités sont faits en concertation avec les coordinateurs pédagogiques des deux établissements. Le dernier semestre du parcours de M2 de l'UL-FT est un semestre de stage en laboratoire, il peut être effectué en France ou au Liban. Il peut remplacer le semestre 10 de l'ENIB s'il est réalisé dans une entreprise.

Les étudiantes et étudiants qui participent au programme s'inscrivent dans leur institution d'origine et y acquittent les droits d'inscription et de scolarité. Elles ou ils seront exemptés de ces frais par l'établissement d'accueil. Cependant, elles ou ils devront payer les frais relatifs à l'achat de leur matériel pédagogique, s'il y a lieu.

ARTICLE 3:

Dans le cadre d'un échange sans double diplôme, ce programme de poursuite d'études à l'ENIB concerne les étudiants ayant terminé leur troisième année de licence (bac+3) ou leur première année de master (bac+4) à l'UL-FT. Leurs candidatures sont présélectionnées par l'UL-FT et ils remplissent, selon leur classement et leur spécialité, une demande d'admission pour la troisième année ou la quatrième année du cursus de l'ENIB.

L'admission sera ensuite effectuée en respectant les procédures de sélection habituelles de l'ENIB. Pour ce parcours de poursuite d'études, les étudiants de l'UL-FT effectuent, en fonction de leur semestre de première inscription, les semestres S5 à S10 dans le cursus Ingénieur de l'ENIB. Le semestre 10 est un semestre de stage industriel, il peut être effectué au Liban.

a







ARTICLE 4:

L'institution d'origine s'engage à présélectionner ou sélectionner des étudiantes et des étudiants qui possèdent :

- Un niveau scientifique et technique suffisant pour suivre efficacement les cours dispensés dans l'établissement d'accueil;
- Une maîtrise suffisante de la langue dans laquelle sont dispensés les cours dans l'établissement d'accueil.

ARTICLE 5:

Les étudiantes et étudiants qui participent à l'échange seront responsables de toutes les dépenses relatives à leur séjour dans l'institution d'accueil (frais de logement, voyage, assurance médicale, frais de subsistance, etc.)

L'institution d'origine est responsable de l'information des étudiantes et étudiants sur les conditions financières des échanges.

ARTICLE 6:

Les étudiantes et étudiants qui participent à l'échange devront se plier aux règles de l'institution d'accueil. Tout au long de la durée de l'échange, elles ou ils auront accès à tous les équipements de l'institution d'accueil et bénéficieront des prestations offertes par elle, en accord avec les normes et conditions appliquées par chaque institution à l'égard de ses propres étudiantes et étudiants.

ARTICLE 7:

Cette entente n'engage aucune obligation financière de la part de l'un ou l'autre des établissements.

ARTICLE 8:

Cette entente entrera en application une fois ratifiée par les personnes compétentes au sein de chaque institution. Cette entente est valable pour une période de cinq ans, renouvelable par voie écrite et après l'approbation des deux parties. Elle pourra être modifiée par entente mutuelle, et pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par écrit six mois à l'avance, étant entendu que les actions en cours doivent être menées à terme.

Fait en double exemplaire.

Signé à Beyrouth, le

Signé à Brest, le CL 10 2021

Pour l'Université Libanaise, Fouad AYOUB, Président

✓ Le Recteu

Mistration

Pour l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest, Alexis MICHEL, Directeur

Alexis MICHEL, Directeu

3/3